



Province de Québec
MRC de Coaticook
Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 6 octobre 2026, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a adopté les projets de règlement numéro 26-385 modifiant le règlement 17-333 sur les permis et certificats et numéro 26-386 modifiant le règlement 12-294 relatif aux dérogations mineures;

QUE la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette est régie par le Code municipal du Québec et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE l'analyse de toute demande de permis et certificat, de demande assujettie au Règlement sur les dérogations mineures et au PIA peut nécessiter des vérifications, des analyses techniques et administratives, et dans certains cas, la préparation d'un dossier destiné au comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal;

QUE le conseil municipal souhaite établir des frais applicables à l'analyse de ces demandes afin de prévoir une tarification correspondant au traitement administratif de celles-ci;

QUE avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jacques Inkel lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 octobre 2026;

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 19 octobre 2026 à 9h30 au 5, chemin du Village. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ces nouveaux règlements d'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le conseil de la municipalité, par l'entremise du maire, expliquera l'essentiel des projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE l'original desdits projets de règlement seront conservés dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de Ville situé au 5, chemin du Village à Saint-Venant-de-Paquette, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

QUE les projets de règlement ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Venant-de-Paquette, ce 14^e jour d'octobre 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus par l'affichage d'une copie au babillard du Centre communautaire et sur le site Internet de la Municipalité, entre 9h00 et 16h00, le 14^e jour d'octobre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour d'octobre 2026.

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière